Sujet: [INTERNET] enquete publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE
De : Ged Debusschere <debuces@orange.fr>
Date : Thu, 11 Oct 2018 21:18:35 +0200 (CEST)
Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A L'ordre du président de la commission d'**enquête**

je viens par la présente vous faire part de ma préoccupation pour le projet d'implantation d'une usine de méthanisationà Limoges qui se situe dans un quartier habité et fréquenté

et juste en face d' un ESAT qui emploie des travailleurs handicapés dans un restaurant en terrasse avec un self service ouver au public

quel avenir économique pour ces travailleurs et la clientèle accuellie devant les nuisances créés par le bruit et les odeurs pestenlentielles de lisier se et les mouches!!

les personnes handicapés se verraient ainsi dévalorisées

en finalité 3 emploi de créé face aux 30 salariés de l'ESAT.

QUE FAIT ON DELA LOI lAURE(loi sur l'air et l utilisation rationnelle de l'énergie) dite loi Lepage du 30/12/1996 INT2GR2E AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT avec son art 1.

"chaque individu a le droit de respirerun air qui ne nuit pas à sa santé"

l'usine d'épandage concernera 32 communesde l'Indre et 14 communes de la Haute vienne.

quels sont les risques d une telle implantation!

des odeurs pestilentielles jusqu'à 2 km à la rondedu trafic routier 42 camions /jour

pourquoi Limoges alors que les apports et épandages sont plus nombreux depuis l'Indre(150 km de route aller et 150km de route retour) et que la trace carbone n est pas calculée.

de l insécurité routière,des nuisances sonores et olfactives,l abscence d'attractivité de la ZAC

La dépréciation des biens,car ce sont tous les riverains et toutes les entreprises implantés à proximité qui seront impactés

c est pourquoi je souhaite m opposer à ce projet en ce lieu.

un citoyen de Limoges

merci de prendre en compte ma démarche

G.Debusschere